



AFFICHAGE EXTERIEUR.

Les écoles de conduite doivent procéder à un affichage des prestations offertes, par catégorie de permis.

Cet affichage doit être visible et lisible de l'extérieur et doit indiquer :

- la dénomination précise, la durée et le prix TTC par unité des leçons théoriques et pratiques, des tests de contrôle, ainsi que le prix TTC des présentations aux examens théoriques et pratiques
- la dénomination précise et la durée des prestations composant le forfait le plus couramment pratiqué par l'établissement, ainsi que le prix global TTC de ce forfait
- la mise à disposition par l'établissement d'une documentation prévue par l'article 4 de l'arrêté de 1987.

AFFICHAGE INTERIEUR

Les exploitants des écoles de conduite sont tenus, pour l'ensemble des prestations offertes, de procéder à un affichage intérieur, visible et lisible dans l'espace réservé à la réception de la clientèle.

Si l'enseignement est dispensé sous forme de **prestations à l'unité**, l'affichage doit préciser la dénomination de chaque prestation, sa durée et son prix TTC.

En cas de forfait, la dénomination précise et la durée des prestations composant chaque forfait, son prix TTC doivent être clairement indiqués.

PUBLICITE

Toute publicité (à l'exception des annuaires) doit comporter les mentions suivantes :

- le nom, l'adresse et le numéro d'agrément préfectoral de l'établissement
- dans le cas où il y est fait référence à des **prestations à l'unité** : la dénomination précise, la durée et le prix TTC des prestations
- en cas de référence à des prestations forfaitaires, les précisions suivantes doivent être indiquées :

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00017
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com



- * répartition des heures de formation entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique dans les heures d'enseignement dispensées.
- * mention des frais administratifs et fournitures inclus dans le forfait
- * le nombre d'heures de formation incluses dans le forfait et prévues en sus des obligations réglementaires
- * les frais nécessaires à la formation demeurant à la charge du consommateur et non inclus dans le forfait
- * le nombre d'heures effectives de conduite au volant par l'élève

DOCUMENTATION

Une documentation doit être remise à toute personne qui en fait la demande. Elle doit comporter :

- le nom, l'adresse de l'établissement et son numéro d'agrément préfectoral
- les conditions de la formation, de présentations aux examens, la constitution du dossier et sa restitution
- la durée de validité de l'offre
- le prix TTC de toutes les prestations forfaits compris

Dans le cas où la documentation fait référence à des prestations à l'unité : le prix de chaque prestation doit être détaillé.

Si la documentation fait référence à des prestations forfaitaires, elle comporte :

- la répartition des heures de formation entre l'enseignement du code et la pratique de la conduite automobile
- la mention précise des frais administratifs (frais d'inscription, de dossier, de présentation à l'examen...) et fournitures inclus dans le forfait
- l'indication du nombre d'heures de formation incluses dans le forfait et prévues en sus des obligations réglementaires
- la mention des frais nécessaires à la formation qui demeurent à la charge du consommateur et qui ne sont pas inclus dans le forfait
- les mentions relatives aux heures d'enseignement de la pratique automobile précisent le nombre d'heures effectives de conduite au volant par l'élève.

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00017
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com



DELIVRANCE D'UNE NOTE

Une note doit être délivrée à l'élève pour tout paiement effectué.

S'agissant des prestations forfaitaires, les écoles de conduite sont tenues d'indiquer dans la note, la liste détaillée des prestations comprises dans le forfait, sans nécessité de mentionner le prix correspondant à chacune de ces prestations.

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00017
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com